

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Délibération n°CA-2020-47 Création d'un poste de médecin hors-classe à temps complet au 1^{er} septembre 2020

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 16

Date de convocation : 11 juin 2020

Présents: 12

Quorum fixé à 9 membres

Votants: 12 Procurations:

Résultats du vote :		
Voix "pour" :	12	
Voix "contre" :	0	
Abstentions :	0	

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	Х		
Mme Isabelle ARNOULD	Х		
Mme Edwige EME	Х		
Mme Marie-Claire FAIVRE	Х		
Mme Sabrina FLEUROT	Х		
M. Jean-Claude GAY		Х	
M. Raoul JUIF		Х	
Mme Mireille LAB		Х	
Mme Catherine LIND	Х		
M. Robert MORLOT	Х		
M. Gérard PELLETERET	Х		
Mme Martine PEQUIGNOT		Х	
Mme Christelle RIGOLOT	Х		
Mme Marie-Dominique AUBRY	Х		
Mme Carmen FRIQUET	Х		
M. Olivier RIETMANN		Х	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		Х
M. Jean-Paul MARIOT		Х
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	Х	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		Х
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		Х

Membres élus avant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADC Dimitri AIME		Х
CNE Pascal CRUCEREY	Х	
LTN Michel TOURDOT	Х	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER	Х	
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		Х

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	Х	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	Х	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	Х	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	х	

Etaient également présents

Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône

Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction

Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le dix juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'amphithéâtre de l'IUFM, à Vesoul.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier l'article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, en particulier les articles 1-2 et 38-1,

Vu le décret n° 2016-1237 du 20 septembre 2016,

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS n°CA-2020-35 du 02 mars 2020 relative au renouvellement d'un contrat sur emploi permanent.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

L'établissement emploie, depuis le 1^{er} mai 2017, un médecin de sapeur-pompier professionnel non titulaire à mi-temps. Le contrat de l'intéressé vient d'être reconduit dans les mêmes termes pour 3 ans à effet du 1^{er} mai 2020, aucune candidature statutaire n'ayant en effet été reçue suite à la publication de l'offre d'emploi (*ref : délibération n° CA-2020-35 du 02/03/2020*).

En prévision du départ prochain du médecin-chef du service de santé et de secours médical qui fait valoir ses droits à la retraite, il est envisagé d'augmenter le temps de travail du médecin contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020 et ainsi lui proposer un temps complet.

Ce changement doit faire l'objet d'une nouvelle création de poste (pour votre information, le poste de médecin hors classe à mi-temps sera supprimé par délibération ultérieure après examen et avis du comité technique).

En outre, un avenant au contrat de travail de l'intéressé sera établi.

Par conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de créer le poste de médecin hors classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 et de procéder à toutes démarches administratives pour la mise en application.

Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la création d'un poste de médecin hors classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 et la mise en œuvre de toutes les démarches administratives qui en découlent.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 070-287000012-20200710-CA-2020-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020 Affichage : 20/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Robert MORLOT